

LA DÉFENSE COLLECTIVE DES DROITS et son histoire

Tableau des repères historiques en soutien à l'animation

- Conjoncture
 - △ Lois, politiques et programmes de financement
 - ◆ Actions des groupes et regroupements
-

- 1963-64 **Rapport PARENT**

Dans la foulée de la Révolution tranquille au Québec, de grandes commissions ont été instituées par le gouvernement québécois pour examiner en profondeur des enjeux majeurs de société. Celle sur l'éducation, la Commission royale d'enquête instituée sous le gouvernement Lesage, était aussi nommée Commission « PARENT », du nom du président, Monseigneur Parent. Le Rapport Parent propose plusieurs réformes dont la création du Ministère de l'Éducation. Le rapport Parent met en lumière l'éducation des adultes. On conçoit que l'éducation ne se fait pas qu'à l'école. C'est un continuum comprenant plusieurs façons de faire des apprentissages de la vie démocratique et sociale.
 - 1964 **Création du Ministère de l'Éducation**
 - 1960-80 **Émergence des groupes populaires et groupes de lutte pour des services et les droits sociaux**

Émergence de groupes pour se donner des services (ex : comptoirs alimentaires), groupes de lutte sur des problèmes spécifiques (ex : logement, chômage). Ce sont des groupes en rupture, au moins partielle, avec le capitalisme et qui travailleront à des mobilisations.
-

△ 1971

Programme d'aide aux OVEP (Organismes volontaires d'éducation populaire) au MÉQ

Programme de financement non récurrent pour des ACTIVITÉS d'éducation populaire. Ce programme était à ce moment-là la plus importante source de financement des groupes. À ce moment, le PSOC (programme de soutien aux organismes communautaires) en santé et services sociaux ne comprend que de petites subventions. Il existe aussi des programmes de financement temporaires par projet au fédéral pour des salaires (PIL, PDE, etc.). Durant ces années, les batailles des groupes sont principalement axées sur la demande d'avoir leur financement dans les bons délais (les groupes n'ayant pas ou très peu de liquidités).

◆ 1972-73

Création des premières tables régionales des OVEP

Déjà dans quelques régions, les groupes ont la volonté de se regrouper autour de la notion de l'éducation populaire autonome (ÉPA). Avec l'appui de l'ICÉA, ils forment, en 1973, le Comité de coordination provincial des OVEP (organismes volontaires d'éducation populaire). Lors d'une de ces assemblées générales (1978) la définition actuelle de l'ÉPA est adoptée. D'ailleurs, cette définition, ancrée dans la tradition des comités de citoyens et citoyennes des années 60, influence la conception de la mission des groupes tout au long des années 1980. C'est aussi dans ces assemblées générales que les groupes choisissent d'étendre et consolider, à la grandeur du Québec, le mode d'organisation fondé sur des Tables régionales (TROVEP). En 1981, ce comité est devenu le MÉPACQ.

◆ 1973

Comité de coordination provincial des OVEP

◆ 1978

Adoption de la définition de l'éducation populaire autonome par les groupes

◆ 1981

Fondation du MÉPACQ

◆ 1983

Colloque du MÉPACQ : « Le financement des groupes populaires, une question de fond »

Il ressort de ce colloque des revendications pour l'obtention de financement récurrent en soutien à la mission des groupes.



◆ 1985-91	La COCQ « Nous reconnaissez-vous? » action pour la reconnaissance et le financement stable et décent	<p>La Coalition des organismes communautaires du Québec (COCQ), formée de regroupements nationaux, a été mis sur pied en 1985 principalement pour faire reconnaître l'action communautaire dans le respect de son autonomie, le droit à un financement stable et décent et le respect des structures de représentations collectives que les groupes locaux se donnaient.</p> <p>Plus d'un millier d'organismes provenant de tous les secteurs et groupes sociaux (jeunes, femmes, personnes âgées, personnes handicapées, etc.) participent à une grande journée de mobilisation et de visibilité (30 octobre 1989) et soumettent leurs revendications communes à plus de 80 députés. Cet événement fut coordonné par la COCQ, mais organisé et réapproprié (quant aux choix des moyens de visibilité) par l'intermédiaire des Tables régionales d'organismes volontaires et d'éducation populaire (TROVEP).</p> <p>Le premier ministre Robert Bourassa accepte de rencontrer les 14 déléguéEs des regroupements de la COCQ afin d'écouter leurs revendications.</p> <p>Cette action du 30 octobre a démontré que la solidarité intersectorielle, même fragile, était une possibilité bien concrète à l'image d'une réelle pratique démocratique de pouvoir. Il s'agit bel et bien d'un geste politique déterminant dans l'histoire du mouvement communautaire et populaire autonome.</p>
◆ 1989	Journée de mobilisation « Nous reconnaissez-vous? » Importance de l'ACA, son autonomie et un financement stable et décent.	
● 1989	Lutte contre la réforme de l'aide sociale (Loi 37)	<p>Importante lutte des groupes communautaires contre une des nombreuses réformes de l'aide sociale. (Ex: obligation de participer à des programmes d'employabilité).</p>
△ 1990	Création du PSÉPA et PSAPA (en remplacement du Programme OVEP)	<p>Comme le Programme OVEP, ces deux Programmes continuent de ne financer que des activités d'ÉPA et les groupes ne sont pas inscrits dans la loi sur l'éducation. Ils relèvent directement de la bonne volonté du ministre de l'Éducation quant à leur avenir.</p>
● 1980-90	Émergence des groupes de services en santé et services sociaux	<p>Dans la mouvance de la désinstitutionnalisation et du désengagement de l'État, plusieurs groupes en santé et services sociaux apparaissent et sont parfois mis en place par le réseau pour prendre le relais de certains de ses mandats. La loi 120 reconnaît leur place nécessaire et vient consolider leur financement à la mission par le PSOC (Programme de soutien à l'action communautaire).</p>
● 1991	Loi 120 – Régionalisation des services de santé et des services sociaux (Réforme Côté)	

◆ 1992

Manifestation contre les coupures annoncées de 35 % au PSÉPA/PSAPA



Plus d'une lutte est menée par le mouvement d'ÉPA contre: les moratoires empêchant le financement de nouveaux groupes; les gels des subventions sans indexations; les menaces de réformes et d'abolition de la récurrence; la régionalisation des programmes; etc. Plusieurs types d'actions: dossier noir, « Opération téléphone rouge », campagnes de cartes postales, « Opération factures », manifestations devant des écoles privées, « Opération Casse-tête », etc. »

En même temps que la Loi 120 reconnaît officiellement les groupes en santé et services sociaux et consolide leur financement, on annonce une coupure de 35% du PSÉPA (Ministres Pagé et Rémillard), d'où la manifestation en 1992.

Le plan du gouvernement libéral avec le PSÉPA était de ne conserver à l'Éducation que les groupes ayant un rapport « direct » avec l'éducation (ex: formation, alphabétisation).

Par leurs actions, et sans oublier le contexte de période électorale et référendaire, les groupes obtiennent certains gains et réussissent à diminuer les coupures (ex: de 35% à 4%) et même à obtenir un rattrapage de l'indexation couvrant les années 1988 à 1995.

● 1995

Création du Secrétariat à l'action communautaire (SAC) SAC en 1995 – SACA en 1996 - SACAIS en 2005

Les élections provinciales sont déclenchées en 1995 et il y a un changement de parti au pouvoir. Le nouveau gouvernement crée le SAC et le rattache au bureau du premier ministre. Au début, le SAC aura comme mandat de soutenir la création des CJE (Carrefour Jeunesse Emploi). Les regroupements exigent la création d'un Comité aviseur provisoire et réagissent négativement à cette annonce (les CJE ne sont pas des groupes communautaires). Par des actions sous le thème « Le chat sort du SAC », ils obtiennent que le financement des CJE soit soustrait du SAC et que celui-ci finance des projets de défense collective des droits. Le FAACA assure le financement des organismes d'action communautaire autonome en défense collective des droits. Au début, le fonds du FAACA provient de 5% des profits des casinos. Maintenant, ce sont des fonds qui proviennent du gouvernement.

△ 1995

Création du Fonds d'aide à l'action communautaire autonome (FAACA)

◆ 1996

Le comité aviseur provisoire conteste le mandat du SAC pour le financement des CJE

-
- 1995 **Marche du Pain et des Roses** Marche des femmes contre la pauvreté et les violences faites aux femmes. 200 femmes marchent durant 10 jours et se rendent à l'Assemblée nationale pour obtenir des réponses à leurs revendications. Elles obtiennent, entre autres, une augmentation substantielle du salaire minimum, une loi sur l'équité salariale et une campagne de sensibilisation contre les violences faites aux femmes. Cette marche suscite l'intérêt de féministes d'ailleurs dans le monde et devient la Marche mondiale des femmes (MMF) contre la pauvreté et les violences, en 2000. Depuis ce temps, il y a des campagnes globales d'action de la MMF aux cinq ans dans plusieurs coins de la planète.

 - ◆ 1996 **Consultation et rencontre nationale pour entériner les caractéristiques de l'ACA (organisée par le comité aviseur provisoire)** Les caractéristiques sont entérinées lors d'une première rencontre nationale du mouvement d'ACA, tenue le 15 novembre 1996. L'ensemble des mouvements communautaires appuie la création d'un programme réservé exclusivement aux groupes de DCD relevant du SACA.

 - ◆ 1997 **Mandat de conseil donné au comité aviseur pour la gestion du FAACA et une politique de reconnaissance** Au printemps 1997, le Conseil des ministres confie un rôle-conseil au Comité aviseur : conseiller la ministre (madame Louise Harel) sur l'administration des fonds ainsi que l'élaboration d'une éventuelle politique de reconnaissance. Ce mandat formel est adopté en rencontre nationale.

 - ◆ 1998 **Première rencontre nationale sur les orientations d'une politique de reconnaissance et de financement** Le 18 avril 1998, a lieu une assemblée extraordinaire réunissant plus de 140 personnes déléguées, issues des regroupement nationaux et régionaux dans le but de déterminer les orientations d'une politique gouvernementale impliquant tous les ministères.

 - ◆ 1999 **Le comité Aviseur du SACA devient le Comité aviseur de l'action communautaire autonome** Ce comité regroupe alors quelque 150 fédérations et regroupements actifs sur les plans national, régional et local et rejoint ainsi environ 4000 groupes de base de multiples secteurs : éducation populaire, femmes, jeunes, familles, personnes handicapées, action bénévole, loisir, éducation à la solidarité internationale, environnement, personnes réfugiées et immigrantes, etc.
-

◆ 1999-2001 **Mobilisations pour une politique en respect de l'autonomie et un financement accru**

Exemples d'actions: déclaration publiée dans les journaux sous la signature de chercheurs et d'universitaires incitant le gouvernement à respecter la spécificité de l'action communautaire autonome; Journée de visibilité, lettres d'appuis aux travaux du Comité aviseur; manifestations, conférences de presse dans les régions du Québec, retrait du Comité aviseur du comité d'orientation de la politique, etc.

● 2001 **Adoption de la PRAC (Politique de reconnaissance de l'action communautaire)**

Avant cette adoption, il y a eu plusieurs enjeux pour le mouvement communautaire dont le cadre partenarial, des menaces à l'autonomie, des concepts de « production sociale », du rôle des organismes axés sur la prestation de services, etc.

Les 29 et 30 mai 2001, il y a eu une troisième rencontre nationale du mouvement communautaire autonome rassemblant quelque 150 représentantEs des secteurs membres du Comité aviseur. Les 2/3 des voix sont en faveur de la proposition de politique avec trois conditions à transmettre à la ministre (Madame Nicole Léger): réaffirmation du rôle-conseil et de la composition du Comité aviseur, la mise en place d'un processus de négociation continue sur l'application de la politique et l'instauration de mécanismes d'évaluation de sa mise en œuvre. De plus, on réclame unanimement l'injection de crédits additionnels consacrés au soutien de l'ACA pour un financement à la mission des organismes.

Le 4 juillet 2001 c'est l'adoption de la politique « L'action communautaire: une contribution à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec. » Un chapitre est consacré à la reconnaissance de la défense collective des droits.

En septembre 2001, la ministre dévoile la politique et annonce l'injection sur trois ans de 50 millions de dollars additionnels dédiés à l'action communautaire autonome.



△ 2002 **Abolition du PSÉPA/PSAPA**

Transfert des groupes du PSÉPA aux différents ministères

La DCD au SACAIS = \$ par le FAACA

Les groupes en DCD sont financés dans leur propre programme au SACA. Des centaines d'organismes auparavant financés par le PSÉPA pour des activités d'éducation populaire autonome quittent le ministère de l'Éducation et peuvent choisir d'être rattachés à un ministère ayant une filiation avec leur mission. Beaucoup s'en vont en Santé et services sociaux. Seuls les groupes en alphabétisation et en formation restent à l'Éducation. Ce programme deviendra PACTE (Programme d'action communautaire sur le terrain de l'éducation) en soutien à la mission.

◆ 23 octobre 2002

Grand rassemblement des groupes (6000 personnes) pour un engagement au respect de la politique et du financement

Rassemblement de 6000 personnes venant des groupes de tous les coins du Québec lors de la Journée nationale de visibilité de l'action communautaire autonome. Réclamation que la politique soit respectée par tous les ministères et injection de budgets supplémentaires en appui à la mission des groupes ACA.

● Fév. 2003

Grande manifestation contre la guerre en Irak

△ 2004

Cadre de référence et plan gouvernemental pour la mise en application de la PRAC

◆ 2005

Mise sur pied du comité DCD au comité aviseur pour analyser le programme et représenter les groupes en DCD auprès du SACAIS

◆ Sep. 2005

Rencontre des membres du comité DCD (16/18 regroupements) pour se donner un plan d'action

◆ Automne 2005

Opération « Porte-feuille rouge » – 1^{ère} action du comité DCD. Gain de 1 M\$



-
- ◆ 2007 **Le comité aviseur devient le RQACA**

En octobre 2007, le Comité aviseur change de nom pour celui de Réseau québécois de l'action communautaire autonome et en octobre 2009, il adopte une nouvelle structure de membership, composée dorénavant de regroupements et d'organismes nationaux en action communautaire autonome. Le RQACA est l'interlocuteur privilégié du gouvernement en matière d'action communautaire autonome et rejoint, par ses membres, au-delà de 4 000 organismes d'action communautaire autonome.

 - ◆ Oct. 2009 **Nouvelle structure du RQACA: Membres = regroupements et organismes nationaux**

 - △ 2009 **Programme de défense des droits devient programme de Promotion des droits (au FAACA)**

 - △ 2000-2010 **Recul du financement des groupes en DCD
Aucune indexation et moins de groupes financés**

 - 1^{er} Avr. 2010 **Première manifestation contre la hausse des tarifs d'électricité et les coupures dans les services publics et santé**

La Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics (devenue officiellement Coalition Main rouge en mars 2017) est formée à l'automne 2009 à la suite de l'annonce du gouvernement libéral de l'époque d'intensifier le recours à la tarification des services publics et à l'austérité budgétaire pour assurer un retour rapide à l'équilibre budgétaire, dans la vague idéologique de « l'utilisateur-payeur ». Cette manifestation a lieu lors de l'annonce du budget mettant en place ces mesures d'austérité.

 - ◆ Avr. 2011 **Le comité DCD du RQACA devient autonome
Création du RODCD**

Le secteur de la DCD veut avoir sa pleine et entière autonomie pour exercer son travail de mobilisation et de représentations. Lors d'une assemblée générale, le RODCD est créé le 21 avril 2011. Dès les débuts, il se heurte à ses faibles capacités humaines et financières.

 - 2012 **Printemps érable
Grève étudiante et mobilisation contre la hausse des frais de scolarité**
-

-
- ◆ 2014 **Première rencontre nationale des groupes en DCD (Trois-Rivières)**

Rencontre qui a donné naissance à la campagne d'actions « La DCD est dans le rouge ». Les délégations des groupes expriment leur désir de s'organiser et se mobiliser ensemble.
 - ◆ 2014 **Campagne d'actions « La DCD est dans le rouge »**
 - ◆ 2015 **Pétition, rassemblements et mobilisations autour du thème « Les droits, ça se défend »**

Comme les groupes en DCD ont un grave sous-financement, ils mettent en place cette campagne pour rappeler la nécessité de les reconnaître et de les financer adéquatement. Les principales revendications mises de l'avant: 40 millions \$ supplémentaires pour le financement à la mission; l'indexation annuelle et rétroactive; l'octroi de sommes supplémentaires pour permettre aux organismes de couvrir les frais reliés à la pleine participation des personnes ayant des limitations fonctionnelles.
 - 15 mars 2019

Marche mondiale pour la planète 100 000 personnes à Montréal
 - ◆ 2015 –...

Jonction de la campagne « Les droits, ça se défend » avec « Je soutiens le communautaire » dans « Engagez vous pour le communautaire »

La campagne « Les droits, ça se défend » est celle des groupes en DCD et « Je soutiens le communautaire » est une campagne des groupes en santé et services sociaux. Les principes et les revendications se rejoignent et face à la conjoncture et aux mesures d'austérité du gouvernement, les groupes voient la nécessité d'une union des forces.
 - ◆ Avril 2019

3^{ème} Rencontre nationale des groupes en DCD sur l'orientation, la structure du RODCD et son plan d'action

Rencontre qui a lieu dans le cadre d'une réflexion collective sur l'avenir du regroupement afin de mettre en place une structure de représentation et un mode de fonctionnement qui pourrait permettre de mieux représenter les préoccupations et les intérêts de l'ensemble des organismes en défense collective des droits de la province. Participation d'environ 200 personnes provenant d'une centaine d'organismes (groupes de base, régionaux et nationaux).
-

◆ **Été / automne 2019**

Gains pour les groupes en DCD

- > 20 groupes en attente obtiennent un 1^{er} financement dont le RODCD**
- > Rehaussement \$ des groupes déjà financés**

À la suite des actions des diverses campagnes (« Les droits, ça se défend », « Engagez-vous pour le communautaire »), des gains ont été obtenus, entre autres pour les organismes en DCD. Plus de 20 organismes, reconnus depuis plusieurs années mais toujours en attente de financement faute de fonds suffisants, ont obtenu un premier financement à la mission. Le RODCD en fait partie. En plus, l'ensemble des organismes en DCD ont obtenu des hausses de leur financement. En avril 2019, l'AG du RODCD adopte des balises de répartition afin de financer les groupes les plus pauvres, dont les non financés, tout en consolidant l'ensemble des organismes. En juillet 2019, le Ministre Boulet annonce la répartition des 9,5M\$ du Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023 (PAGIEPS) en tenant compte des recommandations du RODCD.

Conception et rédaction **Carrefour de participation, ressourcement et formation (CPRF)**

Édition **Regroupement des organismes en défense collective des droits (RODCD)**

Illustration **Mathieu Delhorbe** · Mise-en-page **Roxanne Borloz** · Février 2020

Soutien financier **Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale**



Carrefour de
Participation
Ressourcement
Formation

